

Équipement *jardin*

Un chauffage économique

Prolonger le temps des baignades avec une eau à température choisie est un avantage appréciable.

• **Les solutions traditionnelles** telles que le réchauffeur électrique ou l'échangeur thermique (au fioul ou à gaz) sont à réserver, pour en limiter le coût de revient, à l'équipement d'un bassin de dimension réduite ou à un usage ponctuel. Plus performants, les panneaux solaires (Giordano) délivrant une énergie gratuite (compter 30 m² de capteurs pour chauffer 50 m³) et la pompe à chaleur utilisant l'air (Elyse de Magiline) sont des choix d'avenir.



En sazin rouge du Nord traité, liner blanc, escalier intérieur Amarella, de Woodline.

L'investissement peut être amorti en quelques années grâce aux économies réalisées à l'usage. Pour que les précieux degrés ne s'échappent pas dans la nature vous pouvez opter pour un abri (Waterair),

ou une couverture à bulles.

Attention, un liner de bassin en PVC basique se déformera très rapidement si l'eau est maintenue à 26-28 °C. S'il est en PVC armé, la résistance ne fera, en revanche, pas de doute.

Un entretien sans souci

Un nouveau service technologique pare à la surveillance sanitaire via le piscinier.



• **Profiter en toute tranquillité de sa piscine** en économisant jusqu'à 25 % sur la facture d'électricité : c'est ce que propose le système Klereo, mis au point par First Innov et Somfy. Une centrale de régulation est reliée, sans fil, à des capteurs, des pompes dosées, une télécommande et, en option, une pompe à chaleur et un boîtier de connexion à Internet. Centralisées chez le piscinier, les

Carré de nage entouré d'une vaste terrasse en ipé blanchi. Escabanc en option. **Pisciniste**

informations sont répercutées *in situ* pour gérer la filtration, le traitement de l'eau et les autres fonctions (chauffage, éclairage...).

La connexion à Internet permet au piscinier de surveiller à distance la bonne marche de l'installation et au propriétaire de programmer l'utilisation de sa piscine avant son arrivée, via son PC ou son téléphone mobile. L'installation, réalisable en quelques heures, peut être envisagée sur presque tous les modèles (env. 3 000 €).

SÉCURISER LA PISCINE

Depuis 2004, la loi impose d'équiper les bassins de baignade d'un système de protection homologué, ce qui ne dispense en rien d'une surveillance active des jeunes enfants.

La barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide, en bois, en PVC ou en aluminium, de 1,10 m de haut, doit être munie d'un portillon de préférence à fermeture automatique. La barrière de Profils Systèmes, escamotable en totalité, se rabat dans le sol.

La couverture de bassin (norme NF P90-308), à barres, est tendue à l'extérieur des margelles ou sous forme de volet roulant immergé, automatisé ou non. Autre solution : le fond de piscine remontant, ingénieux mais très haut de gamme (Aqualift).

L'abri de piscine (norme NF P90-309) est sûr mais onéreux, surtout s'il est motorisé (Abridéal, Abrisud...).

L'alarme sonore (norme NF P90-307) est le système le meilleur marché. Placée à la surface de l'eau ou en périphérie du bassin, elle se déclenche lors de la chute d'un corps dans l'eau ou dès le franchissement du périmètre de sécurité. Attention : la fiabilité de certains produits à détection d'immersion a été mise en cause par la Commission de sécurité des consommateurs <www.securiteconsos.org>. Plusieurs modèles ont été retirés de la vente. Une nouvelle norme les concernant est en préparation.